

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 06/10/2025
Date de convocation : 06/10/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13

Séance N° 06
13/10/2025
Délibération 077/4.2

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, CUVILLIER Jean-Claude, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mmes HA Christine, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane, Mr GUILBAUD David.

Absents : Mrs PINEAU Nicolas, AVERTY Julien.

Pouvoir : Mme HENRIQUES Floriane a donné pouvoir à Mme BERNARD Béatrice

Madame ARTUS Pauline a été élue secrétaire.

OBJET : Modification des emplois pour accroissement temporaire d'activité

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 alinéa 1° et 2.

Vu la délibération n°068/4.2 du 08/09/2025 portant prorogation du poste d'adjoint administratif - assistante de direction à compter du 01/09/2025 pour un temps de travail de 21 heures hebdomadaires.

Vu la délibération n°046M/4.2 du 16/06/2025 relative à la création de 9 postes dont un poste d'agent d'ATSEM à compter du 01/09/2025 pour un temps de travail de 18 heures hebdomadaires.

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint administratif - Assistante de Direction ainsi que du poste d'ATSEM pour répondre à des missions supplémentaires, comme suit :

- Adjoint administratif :
 - o A compter du 01/11/2025 jusqu'au 31/01/2026 maximum
 - o Temps de travail : 35 heures hebdomadaire
 - o Indice majoré maximum : 417
- ATSEM :
 - o A compter du 01/11/2025 jusqu'au 03/07/2026
 - o Temps de travail : 33/35^{ème} annualisé
 - o Indice majoré maximum : 387 - échelle C1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification du temps de travail du poste d'adjoint administratif et de celui d'ATSEM comme mentionné ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à ces contrats.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme

Madame le Maire
Rosiane GODEFROY



La secrétaire de séance
Mme ARTUS Pauline